



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
CABINET DU PRESIDENT**

**DISCOURS PRONONCE PAR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE, SON EXCELLENCE HONORABLE PASCAL
NYABENDA, LORS DE L'OUVERTURE DU SEMINAIRE
D'INFORMATION ET D'ECHANGE SUR L'ETAT D'AVANCEMENT
DES ACTIVITES DE LA COMMISSION VERITE ET
RECONCILIATION (CVR) : DEFIS ET PERSPECTIVES**

Bujumbura, le 27 Juin 2016

- ❖ Excellence Monsieur le Premier Vice-Président de la République ;
- ❖ Honorables Membres des Bureaux du Parlement ;
- ❖ Honorables Parlementaires ;
- ❖ Excellences Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;
- ❖ Excellence Monseigneur Président de la Commission Nationale Vérité et Réconciliation (CVR) ;
- ❖ Monsieur le Maire de la Ville de Bujumbura ;
- ❖ Mesdames et Messieurs les Commissaires de la CVR ;
- ❖ Distingués Invités (tout protocole observé) ;
- ❖ Mesdames et Messieurs ;

1. Nous commençons par rendre hommage à Dieu Le Tout Puissant ; Lui qui a guidé nos pas jusqu'à ce jour.
2. Permettez-nous ensuite de vous souhaiter la bienvenue aux travaux de ce séminaire consacré à l'information et aux échanges sur l'état d'avancement des activités de la Commission Vérité et Réconciliation, les défis auxquels elle fait face, ainsi que ses perspectives d'avenir.
3. Nous voudrions également vous exprimer notre gratitude pour avoir bien voulu sacrifier une partie de vos agendas respectifs chargés pour prendre part à cette activité.

4. Votre présence témoigne une fois de plus de la détermination du leadership burundais à soutenir et à encourager la CVR dans la poursuite de sa noble tâche qui est celle de consolider la paix et l'Etat de droit ainsi que de promouvoir la réconciliation entre toutes les composantes de la population burundaise.

5. En effet, la Commission Vérité et Réconciliation a été souhaitée par les Burundais eux-mêmes, parce qu'elle constitue le gage d'une stabilité politique, condition préalable pour le développement durable de notre chère patrie.

❖ Chers Commissaires ;

6. Nous voudrions saisir cette occasion pour vous rappeler que le peuple burundais attend beaucoup de vous. L'existence de cette Commission est une grande chance pour amorcer la réconciliation progressive et définitive des Burundais entre eux et de tous ceux qui sont établis sur le sol burundais. Depuis que le pays vous a choisis pour être membres de cette Commission, vous êtes devenus de grands acteurs de l'histoire de votre pays. Votre échec, que personne évidemment ne souhaite, affecterait toute la Nation burundaise et risquerait d'hypothéquer son avenir. Vous êtes donc tenus de mériter la place que vous occupez aujourd'hui.

7. Il vous est demandé de travailler assidûment, de manière à réconcilier les mémoires parallèles sur un passé sombre et douloureux : les victimes, les témoins et la nation toute entière attendent une lumière sur les faits qui les ont endeuillés depuis l'indépendance du pays jusqu'en 2008.

8. Leurs mémoires restent vives sur les violations graves des droits de l'Homme. Ces violations suscitent le chagrin et des questions sans réponse restent dans l'inconscient de celui ou celle qui a vécu ces drames. Ces violations subsistent comme une douleur fantôme dans le corps des victimes, de leurs enfants et de leurs petits enfants.

9. Vous venez de l'entendre, et vous le saviez sans doute déjà, il vous appartient de faire preuve, dans le cadre de votre travail, de rigueur, de retenue et d'impartialité. Vous devez veiller à ne pas succomber, à aucun instant, au charme de la passion. Vous ne devez pas, non plus, vous départir de l'esprit d'objectivité et d'équité dans le traitement du lourd héritage de violences, de déchirements et de crises qui a traumatisé le corps social en dressant des frontières claniques, ethniques ou régionalistes entre frères et sœurs appartenant à une même Nation.

- ❖ Excellences ;
- ❖ Honorables Parlementaires ;
- ❖ Distingués invités ;
- ❖ Mesdames, Messieurs ;

10. Lors du lancement solennel de la phase opérationnelle des activités de la CVR qui s'est tenu au mois de mars dernier, Son Excellence le Président de la République a déclaré que la CVR est une Institution indépendante. Elle n'est pas un modèle-clef en main importé de l'étranger que l'on voudrait plaquer sur la réalité burundaise.

11. La CVR n'est pas un tribunal. Elle n'a pas le pouvoir de juger qui que ce soit. Comme vous le savez, le pouvoir de juger est une prérogative constitutionnelle qui appartient au Pouvoir Judiciaire, car ce sont les Cours et Tribunaux de la République qui en ont la charge.

12. La mission dont la Commission est investie est celle de la réconciliation du peuple burundais. On le sait, cette mission est rarement linéaire. Tout en reconnaissant qu'elle est difficile, nous devons aussi affirmer qu'elle n'est pas impossible. La recherche de la vérité et de la réconciliation des Burundais est une mission bien possible, mais elle implique que chacun essaye de faire le premier pas, et c'est cela que l'on voudrait que la CVR fasse comprendre.

13. Pour accomplir ses nobles missions, la Commission dispose de pouvoirs larges et étendus qui sont clairement spécifiés par la Loi n°1/18 du 15 mai 2014 portant Création, Mandat, Composition, Organisation et Fonctionnement de la Commission Vérité et Réconciliation.

14. Nous voudrions saisir cette opportunité pour vous réaffirmer le soutien du Parlement ainsi que celui de tout le Gouvernement, particulièrement de celui de Son Excellence le Président de la République que nous avons l'honneur de représenter actuellement dans cette cérémonie d'ouverture des travaux du présent séminaire. Nous sommes tous engagés à tout faire pour que cette Commission puisse travailler dans les conditions favorables et avec l'indépendance requise.

❖ Honorables Parlementaires ;

15. En tant que dignes Représentants du peuple, soyez de bons relais de la Commission Vérité et Réconciliation. Vous occupez une position stratégique du fait que vous avez été élus par le peuple et pour le peuple. Portez son message jusqu'aux oreilles et au cœur de la population qui vous a élus.

16. Nous vous exhortons à appuyer cette Commission en approchant la population pour la sensibiliser sur le bien-fondé de la CVR et pour une large participation aux activités qu'elle va bientôt organiser à travers tout le pays.

17. Parmi vous, se trouvent des gens qui ont été témoins des événements qui ont endeuillé notre pays. Ils ont vu et/ou vécu les plus mauvais moments de notre histoire. Nous les invitons à être les premiers à témoigner devant la CVR, car c'est de cette manière que vous aurez donné un bon exemple aux auteurs présumés, aux victimes et aux autres témoins. Vos témoignages devant la CVR constitueront un signe d'encouragement à toutes ces personnes qui ont peur de dire la vérité sur ce qu'elles ont vu, vécu et entendu, et qui gardent, dans un silence pénible, ce secret d'horreur qui ne cesse de consumer leur cœur.

❖ Excellences, Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement ;

18. Le même appel vous est lancé. Parmi vous aussi, probablement qu'il y en a qui ont assisté à et vécu des scènes d'horreurs ; la CVR a aussi besoin de votre témoignage. Chacun dans son département ministériel, organisez des séances de conscientisation de vos collaborateurs pour une large participation.

- ❖ Excellences ;
- ❖ Honorables Parlementaires ;
- ❖ Distingués Invités ;
- ❖ Mesdames, Messieurs ;

19. L'existence de la CVR aujourd'hui est un tournant historique vers une paix durable et un développement intégral du Burundi. Nous voudrions vous souhaiter des débats fructueux, tout en vous demandant de servir de courroie de transmission du message de la CVR à votre entourage et dans vos milieux professionnels respectifs. Notre souhait est que le message de la CVR soit écouté et entendu partout dans le pays.

20. C'est sur ce souhait que nous déclarons ouvert ce séminaire d'information et d'échanges sur l'état d'avancement des activités de la Commission Vérité et Réconciliation : défis et perspectives.

QUE DIEU TOUT PUISSANT BENISSE ET PROTEGE LE BURUNDI !

NOUS VOUS REMERCIONS DE NOUS AVOIR PRETE UNE OREILLE ATTENTIVE.